

COMMUNE DE ROULANS

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 22 Novembre 2007

Etaients Présents : Tous les conseillers municipaux sauf : FIATTE Dominique qui a donné pouvoir à Cécile DORBON et MICHEL Sylvie qui a donné pouvoir à BRIE Gérard.

Alignement Rue Champ Picot

A noter qu'une erreur s'est glissée dans le dernier compte-rendu du conseil municipal. La décision sur ce chapitre a été votée à la majorité et non à l'unanimité (11 voix pour et 2 abstentions).

Cette rectification effectuée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1/ Création Espace Culturel : Avenants aux marchés de travaux

Le Maire rend compte à l'assemblée de la séance de la commission d'appel d'offres en date du 12/11/07 portant sur l'examen des avenants n° 1 au lot n° 2 - Démolition Maçonnerie et n° 1 au lot n° 6 - Plafonds Doublages Cloisons sèches des marchés de travaux concernant la création d'un espace culturel avec salle de convivialité, bibliothèque, salles de réunion et d'associations.

Ces avenants visent une augmentation du montant du marché initial pour des travaux supplémentaires concernant la démolition d'un dallage existant et la mise en place d'un dallage neuf (lot n° 2), la réalisation d'un plafond coupe-feu $\frac{1}{2}$ h, dans la salle existante sous les fermettes et d'un plafond coupe-feu 2 h. dans la chaufferie, la mise en place d'un faux-plafond en dalles pour le passage des gaines et des luminaires et la réalisation de cantonnements coupe-feu dans les combles (lot n° 6).

	Marché initial HT	Avenant n° 1 HT	Nouveau Marché HT
Lot 2 - Démolition Maçonnerie - SBM	81 240,85	+ 4 969,62	86 210,47
Lot 6 - Plafonds doublages - BARTHOD	44 262,82	+ 14 403,72	58 666,54 €
	Total HT	+ 19 373,34 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- entérine l'avis favorable de la commission d'appel d'offres pour les lots 2 et 6,
- autorise le Maire à signer les avenants aux lots 2 et 6,
- décide que, compte tenu que ces avenants sont imputables au maître d'œuvre (dus à erreurs ou oublis de sa part), il est hors de question qu'ils génèrent une rémunération supplémentaire au profit d'HDL.

Mur le long de la RD 683

Divers avis ayant été émis pour la réalisation d'un mur de soutènement devant l'espace culturel et le long de la RD (espace arboré ...), il est convenu que la commission des travaux se réunira sur place pour étude.

2/ Conventions avec le Sytteau

(Syndicat mixte pour le transport et le traitement des eaux usées)

Le Maire résume les comptes rendus des dernières réunions du Sytteau. Rappelons que ce syndicat a pour objet la réalisation d'un collecteur d'assainissement recevant les effluents des collectivités membres et reliant Roulans à l'usine de Besançon - Port Douvot. Le démarrage des travaux devrait avoir lieu en 2009.

Afin de définir les conditions techniques et financières ainsi que les dispositions administratives de rejet des effluents dans le collecteur du Sytteau, des conventions à ratifier avec les communes membres sont en cours de construction.

Comme déjà annoncé, la contribution des collectivités s'élèvera dès 2008 à 1 € par m³ d'eaux consommés (pour Roulans environ 49000 €). Dès que la nouvelle canalisation sera en service, serviront de base de calcul les m³ réellement déversés. Les opérations de séparation des eaux claires et des eaux usées prennent là toute leur importance et de nouvelles, au niveau de l'ex route nationale, sont envisagées afin d'éviter l'écoulement dans le réseau de fortes eaux pluviales.

3/ Acquisition Terrains Carrefour Montperroux

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles nécessaires à l'élargissement du carrefour Montperroux/RD 683 suivant détails ci-dessous :

	Parcelles	Surface en m ²	Prix de la Vente	Prix au m ²
ZLOTEK Nelly et Sylvie	AB 163 « Sur Chemin »	4	Gratuit	(1)
RACINE Marc - ZLOTEK Nelly	AB 162 « Sur Chemin »	33	709,50	21,50
GUILLEMIN Jacques	AB 172p « Sur Chemin »	1981	5 943,00	3,00
MARCHAL Jean-Jacques	AB 170 « Sur Chemin »	207	4 450,50	21,50
RACINE Marc	AB 167 « Sur Chemin »	11	236,50	21,50
MONNOT Chantal et Anne	AB 171 « Sur Chemin »	111	333,00	3,00
	TOTAL	2 347	11 672,50	

Les frais sont à la charge de la Commune, demanderesse. Le Maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant et de toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maîtres Creusy-Duroy-Joigneault, Notaires à Baume-Les-Dames.

4/ Etablissement Public Foncier : Recensement des biens

Le Maire informe l'assemblée de la demande de la Communauté de Communes relative au recensement des besoins en matière d'acquisition de biens immobiliers et fonciers. Un état des opérations doit en effet être présenté chaque année à l'établissement public foncier (EPF).

Il s'agit là de répertorier les biens que la collectivité souhaiterait acquérir dans le cadre de projets communaux à plus ou moins long terme. Si la vente du bien listé a lieu, l'E. P. F. soulage financièrement la commune en prenant le bien à sa charge pour lui céder quatre ans plus tard. Après discussions, le Conseil Municipal décide de ne rien inscrire sur cet état pour 2008.

5/ Convention Sybert/Ccva/Commune

Le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la Commune de ROULANS, le Sybert et la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont ayant pour objet la réhabilitation des sites de traitement abandonnés autrement dit de l'ancienne décharge de Roulans et prévoit :

- dans un premier temps, la mise à disposition par la Commune à la Communauté de Communes des terrains nécessaires à la compétence « réhabilitation des sites de traitement abandonnés »,
- ensuite la mise à disposition des dits terrains par la CCVA au Sybert dans le cadre de la compétence pour réalisation des opérations de réhabilitation.

Les mises à disposition ont lieu à titre gracieux. A l'issue de la réalisation des travaux prévus, le Sybert restituera les biens à la CCVA qui les restituera ensuite à la Commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de ladite convention et de toutes pièces s'y rapportant.

6/ Budget Assainissement 2007 : Décision Modificative n° 2

Afin d'amortir les subventions d'équipement, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du budget primitif Assainissement 2007 comme suit :

-	Total des Subventions à amortir :	433 400,23 €
-	Durée d'amortissement :	50 ans
-	Montant à amortir en 2007 :	8668,00 €

<input type="checkbox"/>	Article 139.1	Dépenses d'investissement	+ 8668,00 €
<input type="checkbox"/>	Article 777	Recettes de fonctionnement	+ 8668,00 €

Le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est modifié afin de financer la nouvelle dépense ci-dessus comme suit :

<input type="checkbox"/>	Article 021	Recettes d'investissement	+ 8668,00 €
<input type="checkbox"/>	Article 023	Dépenses de Fonctionnement	+ 8668,00 €

7/ Budget Général : Décision modificative n° 6

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif 2007, section de fonctionnement, afin d'y inscrire les dépenses supplémentaires suivantes, financées par le suréquilibre budgétaire de la section :

Article 6574 - Subventions + **338,00 €**

(Ce complément s'explique par le fait que les crédits ouverts au BP ne tenaient pas compte de la délibération du 10/02/07 attribuant une aide supplémentaire au CLAR).

Article 665 - Escompte accordée + **484,00 €**

(Crédits nécessaires au règlement de l'escompte due pour règlement comptant d'une coupe de bois)

8/ Compte-Rendus Réunions CCVA et Syndicat Scolaire

Conseil Communautaire :

L'arrêté de modification de la compétence école vient d'être pris par le Préfet.

Pour Roulans, le Sivos Henri Lamarche aura donc en charge dès 2008 toute la partie relative aux « Bâtiments scolaires » (chauffage, électricité, remise en état des classes ...) qui vient s'ajouter à l'investissement.

Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux (Collège)

Le Maire a listé le détail du matériel de la cantine attribué à Roulans par le Syndicat Scolaire après partage entre les différentes collectivités demandeuses.

Dans un tout autre domaine, il précise qu'il a été convenu qu'un parking communal serait aménagé en face de l'entrée du CEIA à usage du collège (professeurs) ainsi que du centre d'insémination.

9/ Convention Orange Site téléphonique

Après lecture par le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'un nouveau bail avec Orange pour l'occupation du site La Voinière (relais téléphonique) aux conditions suivantes : Loyer annuel : 1800 € (variable chaque année suivant indice coût construction).

Le Maire est mandaté pour la signature de ladite convention et de toutes pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS DU MAIRE

1. Subvention sur Travaux Assainissement

L'Agence de l'Eau vient de notifier l'attribution d'une nouvelle aide financière sur les travaux 2007 de restructuration du réseau - 30 % soit 61 499 €, qui viennent s'ajouter à la subvention du Conseil Général. Le recours à l'emprunt, prévu au BP à hauteur de 30 000 €, pourra ainsi être évité.

2. Illuminations de Noël

Les illuminations 2007 seront concentrées au centre du village conformément aux vœux émis lors de la réunion de préparation, avec traversée de route au niveau de la mairie. Le désormais traditionnel sapin de la place du Souvenir sera installé le 4 décembre et paré d'une jolie guirlande bleue avec programmeur et lucioles de faible consommation.

Le Maire,

A. JACQUOT